

*Initiatives ministérielles*

pié de ce programme et, par conséquent, les prix ne sont pas aussi bas.

• (1600)

Les sociétés qui entreposent le grain en retirent aussi des bénéfices parce qu'elles gardent les récoltes jusqu'à ce que les conditions du marché s'améliorent. Depuis que le programme de paiements anticipés a été mis sur pied en 1983-1984, les pratiques de commercialisation ont beaucoup changé. Ce programme constitue donc un progrès. En compromettant son succès, le gouvernement se montre imprudent, déraisonnable et à tout le moins insensible.

En apportant la modification en question, le gouvernement estime qu'il épargnera 27 millions de dollars par année, ce qui est vraiment peu et justifie difficilement la suppression d'un excellent programme. Le ministre et le gouvernement refusent également de tenter de comprendre pourquoi cette mesure frappera durement les agriculteurs canadiens. Nos vis-à-vis font généralement fi de nos conseils et de nos propositions. On pourrait croire qu'ils prêteraient une oreille attentive aux producteurs, aux agriculteurs eux-mêmes, qui sont les plus durement touchés par la mesure en question, mais ils font la sourde oreille.

Le gouvernement continue de présenter des programmes comme celui-ci qui frappent durement un certain nombre de secteurs de notre économie et un bon nombre de Canadiens, sans informer comme il se doit les Canadiens. Il n'y a aucune consultation, et j'exhorte le gouvernement à se lancer dans un processus de consultations. Cela est toujours utile dans un régime de démocratie parlementaire.

Je ne cesse d'être sidéré par la façon de procéder du gouvernement. Il n'en finit plus de tenter de faire adopter en toute hâte des projets de loi sans procéder au préalable à des consultations ni penser aux conséquences qu'auront les modifications proposées.

**M. Rideout:** Il ne cesse d'appliquer la clôture.

**M. Speller:** En effet. Sauf erreur, le gouvernement a eu recours plus souvent à la clôture au cours de ma première année dans cette enceinte que jamais auparavant. Cela est tout à fait inacceptable pour les députés de ce côté-ci de la Chambre.

À peine 582 producteurs de maïs ont participé au programme de paiements anticipés de 1988-1989 et ce nombre minime était manifestement attribuable à la faible récolte cette année, à la suite de la sécheresse. Beaucoup d'agriculteurs de l'Ontario et, en fait, de tout le Canada, ont éprouvé bien des difficultés l'année der-

nière au cours de cette période, du fait du programme d'aide aux victimes de la sécheresse. Ainsi, il n'est pas surprenant qu'un faible nombre d'agriculteurs aient participé au programme. Au cours des trois années précédentes, lorsque la récolte était plus représentative, de 1 000 à 1 200 agriculteurs y ont participé. Le tonnage dont il était question variait entre 400 000 et 500 000 tonnes, soit environ 10 à 15 p. 100 de la récolte totale de maïs ontarien commercialisé. Le gouvernement a signalé qu'il ne pouvait souscrire à l'affirmation des producteurs de maïs de l'Ontario selon laquelle un taux de participation de 10 à 20 p. 100 représente des avantages relativement faibles pour tout le secteur.

Dans le cas du maïs, le fait qu'une partie—10 à 15 p. 100—de la récolte commerciale soit visée par le programme signifie que cette quantité de maïs n'est pas écoulée sur un marché déjà engorgé et peut répondre aux besoins du marché plus tard au cours de la campagne agricole. Ainsi, tous les producteurs et acheteurs profitent du programme. En réalité, c'est grâce à des mesures de ce genre qu'on peut commercialiser de façon ordonnée nos produits au Canada. Cependant, le gouvernement ne s'en prend pas qu'à la commercialisation ordonnée de nos produits au Canada. Nous avons constaté que le gouvernement n'était pas aussi intéressé qu'il le prétendait à protéger la mise en marché ordonnée du lait et d'autres produits.

Songez à l'accord de libre-échange. Au cours des dernières élections, le gouvernement s'était pourtant engagé à protéger notre système de gestion de l'offre ainsi que la mise en marché ordonnée des produits laitiers dans le cadre du libre-échange. Comme mon collègue l'a signalé à maintes reprises, nous nous rendons compte aujourd'hui que la mise en marché ordonnée de ces produits ne jouit d'aucune protection aux termes de l'Accord de libre-échange. Cet accord a été une autre façon pour le gouvernement de réduire la commercialisation de nos produits agricoles à l'état de crise. A cause de l'Accord de libre-échange, nos agriculteurs ne peuvent commercialiser ni leur grain ni leurs produits laitiers. A la vérité, les Américains n'ont pas encore compris comment nous procédons ici. Ils n'ont pas reconnu que nous avons accès à leur marché selon un système de mise en marché ordonnée. Ils nous disent: «C'est vrai que nous avons signé cet accord, mais nous vous avons bien eus. Il n'est pas du tout question de laisser entrer vos produits sur notre marché.»

Voilà un dur coup porté à l'ensemble des systèmes de commercialisation au Canada. Les dernières décisions du GATT sont de la même eau. Le GATT et les autres pays,